

Données sociales de la branche des services de l'automobile



Édition 2018

Depuis 2009, le pilotage du rapport de branche est confié par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile à l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) de l'ANFA. La première partie du rapport est consacrée au dénombrement des emplois, des entreprises et de la formation. La seconde partie du rapport porte sur les conditions d'emploi. Une troisième partie est dédiée aux explications méthodologiques de construction du rapport.

Les indicateurs décrits dans la partie II du rapport de branche sont constitués de données historiques par secteurs professionnels et catégories socio-professionnelles. Celles-ci sont construites sur la base des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS), réformées en 2017 par la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

L'exercice 2017, année de transition en termes de normes et de structures des données, ne permet pas de répondre aux exigences statistiques nécessaires. Les données éditées dans la partie II sont par conséquent issues de l'année 2016.

Principales observations

134 301 ENTREPRISES EN 2016

- Le nombre d'entreprises a fortement augmenté dans la branche et particulièrement le nombre d'entreprises de zéro salarié en raison de la création du statut d'autoentrepreneur en 2009. Le 1^{er} janvier 2016, le statut d'autoentrepreneur est devenu microentrepreneur.
- Ainsi, sur 17 911 entreprises créées en 2017, 4 170 (soit 23%, contre 32% en 2015) ont le statut de microentrepreneur (source : INSEE SIRENE). Les microentrepreneurs économiquement actifs étaient au nombre de 14 070 au 31/12/2017, pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 16 716 euros (source : ACOSS).

408 637 EMPLOIS SALARIÉS EN 2017

- L'emploi poursuit sa hausse en 2017 pour la troisième année consécutive, après une baisse du nombre de salariés de 2011 à 2014. Entre 2016 et 2017, l'emploi a progressé de +1,6%, soit 6 550 salariés supplémentaires sur la dernière année.
- La progression de l'emploi salarié est particulièrement élevée dans les entreprises du commerce et de la réparation automobile, du véhicule industriel, ainsi que du motocycle, et dans la location automobile de courte durée. En revanche, les écoles de conduite ont connu une première année de baisse de l'emploi après une longue période de hausse. Les stations-service continuent de perdre des salariés mais la baisse semble se ralentir. Dans les autres secteurs, tels que le commerce de détail d'équipements automobiles ou le contrôle technique, l'emploi progresse légèrement.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

- 22,8% des salariés sont des femmes. Toutefois, cette part est variable selon les différents secteurs d'activités. Ainsi, les écoles de conduite et les stations-service ont une part de femmes salariées proche de 50%.
- Concernant les catégories socioprofessionnelles des salariés, les hommes occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (52%), tandis que deux femmes sur trois occupent des postes d'employées.
- La branche des services de l'automobile se distingue fortement des autres secteurs d'activité concernant l'emploi d'apprentis et de contrats en alternance, puisque leur part représente 5,9% en 2015. Cette dernière est en progression puisqu'elle était de 5,1% un an plus tôt.

FORMATION

- À la rentrée 2017, au niveau national, les formations spécifiques à la branche comptabilisaient 58 450 jeunes, dont 54% sous statut scolaire, 40% en contrat d'apprentissage et 6% en contrat de professionnalisation.
- Cette rentrée se caractérise par une hausse des effectifs en apprentissage de +7,7% (1 679 jeunes en plus), ainsi que des contrats de professionnalisation (+23,7%, soit 667 jeunes de plus), alors que les lycées voient leurs effectifs stagner. Cette hausse des effectifs en apprentissage est observée pour la troisième année consécutive (+21% en trois ans).
- En 2017, la formation continue prise en charge par l'ANFA concerne près de 82 700 salariés de la branche, soit plus de 20% d'entre eux qui ont réalisé au moins un stage de formation continue au cours de l'année. Cette proportion a progressé puisqu'elle était de 16,4% en 2015.

Partie 1

Données de cadrage de la branche

7

1 - Dénombrement des entreprises et des salariés

8

- 1.1 - Dénombrement des entreprises et des établissements
- 1.2 - Dénombrement des salariés

8
9

2 - Zoom sur les entreprises

10

- 2.1 - Historique du nombre d'entreprises et d'établissements
- 2.2 - Historique du nombre d'entreprises selon leur taille
- 2.3 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale
- 2.4 - Créations d'entreprises en 2017 selon la catégorie juridique et l'activité principale
- 2.5 - Dénombrement des entreprises par région
- 2.6 - Dénombrement des entreprises par département

10
10
12
13
14
15

3 - Zoom sur les emplois

16

- 3.1 - Historique du nombre de salariés
- 3.2 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise
- 3.3 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise
- 3.4 - Répartition des salariés selon le sexe
- 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise
- 3.6 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe
- 3.7 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise
- 3.8 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle
- 3.9 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon l'activité principale de l'entreprise
- 3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe
- 3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise
- 3.12 - Dénombrement des salariés par région et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié
- 3.13 - Dénombrement des salariés par département

16
16
17
18
18
19
19
20
20
21
21
22
23

4 - Zoom sur la formation

24

La formation des jeunes

- 4.1 - Historique des effectifs selon le mode de formation
- 4.2 - Répartition des effectifs selon la filière de formation
- 4.3 - Répartition des effectifs selon le niveau de formation
- 4.4 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des apprentis
- 4.5 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des lycéens
- 4.6 - Insertion professionnelle : part d'emploi post-formation correspondant à la spécialité de formation

24
25
25
26
26
27

La formation continue

- 4.7 - Historique des salariés en formation continue
- 4.8 - Historique des salariés en formation continue par sexe
- 4.9 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation
- 4.10 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation
- 4.11 - Volume d'heures de formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise

28
28
29
29
30

Partie 2

Données sociales (source : IRPAUTO)

31

1 - Les mouvements de personnel

32

1.1 - Les embauches

32

1.2 - Les départs

34

1.3 - Évolution de l'emploi par activité en 2017

37

2 - Les rémunérations

38

2.1 - La masse salariale brute

38

2.2 - Le niveau des rémunérations

40

3 - Les conditions d'emploi

42

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

42

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

43

3.3 - Le taux de CDI pour les salariés par activité de la branche

44

3.4 - Absences

45

4 - Les horaires de travail

46

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

46

4.2 - Le forfait jour

46

4.3 - Les heures supplémentaires

47

5 - Les travailleurs handicapés

48

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise

48

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

49

Annexes

51

1 - Glossaire des concepts

52

2 - Note technique

58



Partie 1
Données de cadrage
de la branche

1. Dénombrement des entreprises et des salariés

1.1 - Dénombrement des entreprises et des établissements

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire pages 54-55
 ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Code NAF	Entreprises			Établissements 2016
		2014	2015	2016	
Commerce automobile	4511Z	34915	36718	38176	42933
Réparation automobile	4520A	49300	51486	52986	58379
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	3876	3887	3871	4622
	4520B				
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	6045	6362	6577	8241
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3331	3326	3234	6219
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	6527	6571	6588	7073
Commerce et réparation de cycles	4764Z	1134	1104	1027	1149
	9529Z				
Contrôle technique automobile	7120A	4875	4968	5078	6864
Écoles de conduite	8553Z	10843	11115	11303	15440
	8559B				
Location courte durée	7711A	3582	3795	4089	6533
	7739Z				
Location longue durée	7711B	466	446	477	791
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	396	404	396	464
	4677Z				
Parcs de stationnement	5221Z	ND	ND	499	1939
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		125 290	130 182	134 301	160 647

La branche des services de l'automobile comptabilisait 134 301 entreprises en 2016. L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 (référence annexes page 55).

1.2 - Dénombrement des salariés

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers et IRPAUTO pour les codes NAF partagés
 ND : Non Déterminé - * Rupture statistique

Secteur d'activité	Code NAF	2015	2016	2017
Commerce automobile	4511Z	149 183	148 607	151 152
Réparation automobile	4520A	105 498	107 884	109 875
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	23 400	23 501	24 171
	4520B			
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	26 852	27 508	27 759
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	17 857	17 451	17 319
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	10 745	10 937	11 170
Commerce et réparation de cycles	4764Z	2 558	2 564	2 486
	9529Z			
Contrôle technique automobile	7120A	11 350	11 429	11 534
Écoles de conduite	8553Z	27 555	27 733	27 066
	8559B			
Location courte durée	7711A	12 313	12 357	12 727
	7739Z			
Location longue durée	7711B	3 901	3 764	3 709
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	3 539	3 402	3 375
	4677Z			
Parcs de stationnement	5221Z	4 749	4 950	6 294*
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		399 500	402 087	408 637

La branche des services de l'automobile comptabilisait 408 637 salariés en 2017 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 71 % des salariés sont employés par une entreprise du commerce ou de la réparation de véhicules automobiles.

2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises et d'établissements

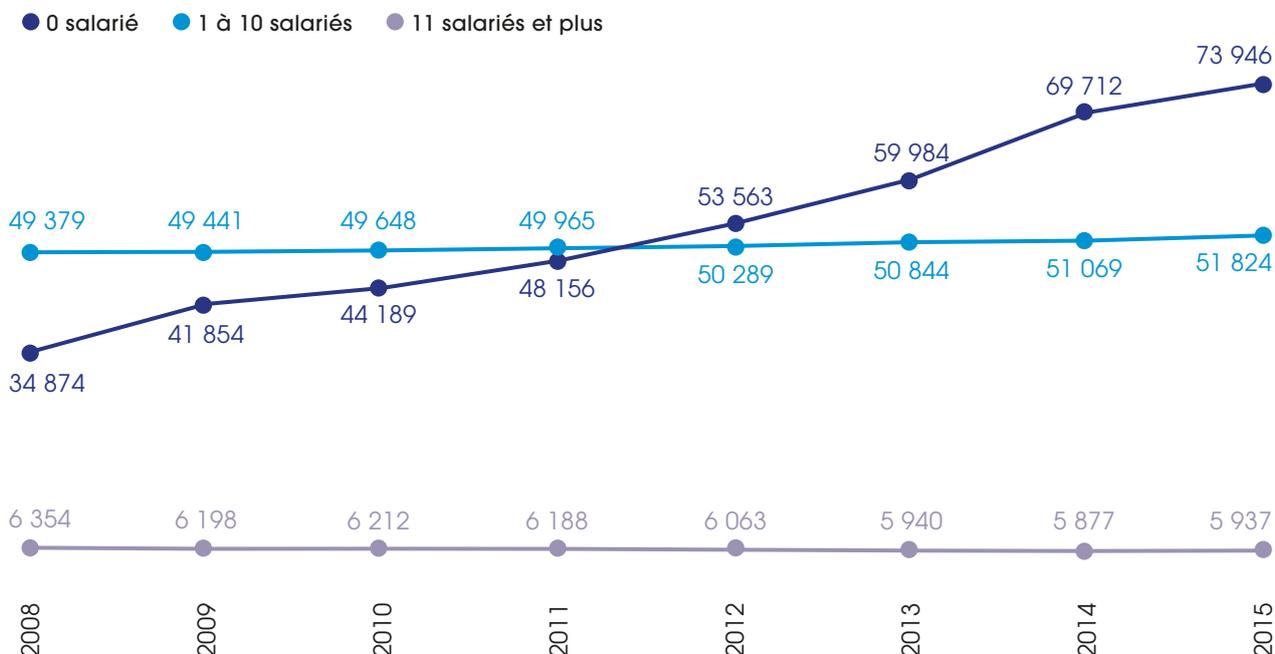
Source : INSEE - SIRENE - * Hors Parcs de stationnement et stations de lavage - ** Hors stations de lavage



De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, **le nombre d'entreprises a considérablement augmenté** (+48,5% entre 2008 et 2016).

2.2 - Historique du nombre d'entreprises selon leur taille

Source : INSEE - SIRENE



Depuis 2008, les entreprises de moins de 11 salariés ne cessent d'augmenter (+49% entre 2008 et 2015).

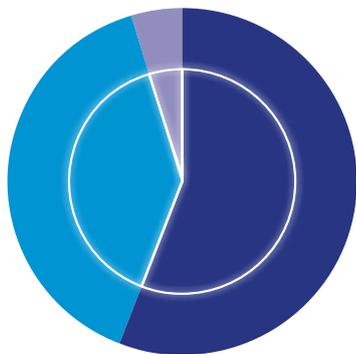
Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 et la création du statut d'auto-entrepreneur. Ainsi en 2008, la part des entreprises de 0 salarié représentait 38,5% des entreprises tandis qu'elle est de 56,1% en 2015. Le nombre d'entreprises 0 salarié a plus que doublé pendant cette période. Les entreprises de 1 à 10 salariés ont connu une hausse de 5% depuis 2008 alors que le nombre d'entreprises de 11 salariés et plus a tendance à décroître (-6,6%), même s'il a augmenté en 2015 (+60 entreprises). La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 88,8% d'entre elles ont moins de 6 salariés. La branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 59 entreprises ont 300 salariés et plus.

Répartition des entreprises selon leur taille

Source : INSEE - SIRENE 2015

Taille d'entreprise	Effectif	%
0 salarié	73 946	56,1%
1 à 5 salariés	43 057	32,7%
6 à 10 salariés	8 767	6,7%
11 à 19 salariés	3 128	2,4%
20 à 49 salariés	1 942	1,5%
50 à 99 salariés	573	0,4%
100 à 299 salariés	235	0,2%
300 salariés et plus	59	< 0,1%
Total	131 707	100,0%

- 0 salarié : 73 946 / 56,1%
- 1 à 10 salariés : 51 824 / 39,4%
- 11 salariés et plus : 5 937 / 4,5%



2.3 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale

Source : INSEE - SIRENE 2015

	0 salarié	1 à 10 salariés	11 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	24 497 66,7%	9 550 26,0%	2 671 7,3%	36 718
Réparation Automobile	27 710 53,8%	22 484 43,7%	1 292 2,5%	51 486
Commerce et réparation de véhicules industriels	2 028 52,2%	1 321 34,0%	538 13,8%	3 887
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	3 804 59,8%	2 223 34,9%	335 5,3%	6 362
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 047 31,5%	2 146 64,5%	133 4,0%	3 326
Commerce et réparation de motocycles	3 879 59,0%	2 533 38,6%	159 2,4%	6 571
Commerce et réparation de cycles	476 43,1%	614 55,6%	14 1,3%	1 104
Contrôle technique automobile	1 287 25,9%	3 616 72,8%	65 1,3%	4 968
Écoles de conduite	4 877 43,9%	5 897 53,0%	341 3,1%	11 115
Location courte durée	2 940 77,5%	715 18,8%	140 3,7%	3 795
Location longue durée	313 70,2%	106 23,8%	27 6,0%	446
Démolisseurs-recycleurs	34 8,4%	264 65,4%	106 26,2%	404
Parcs de stationnement	1 054 69,1%	355 23,3%	116 7,6%	1 525
Total	73 946 56,1%	51 824 39,4%	5 937 4,5%	131 707

En 2015, parmi les 131 707 entreprises de la branche, 56,1 % n'ont pas de salarié, 39,4 % emploient entre 1 et 10 salariés et 4,5 % sont des entreprises de 11 salariés et plus.

2.4 - Créations d'entreprises en 2017 selon la catégorie juridique et l'activité principale

Source : INSEE - SIRENE 2017 - Codes NAF complets uniquement
s : secret statistique

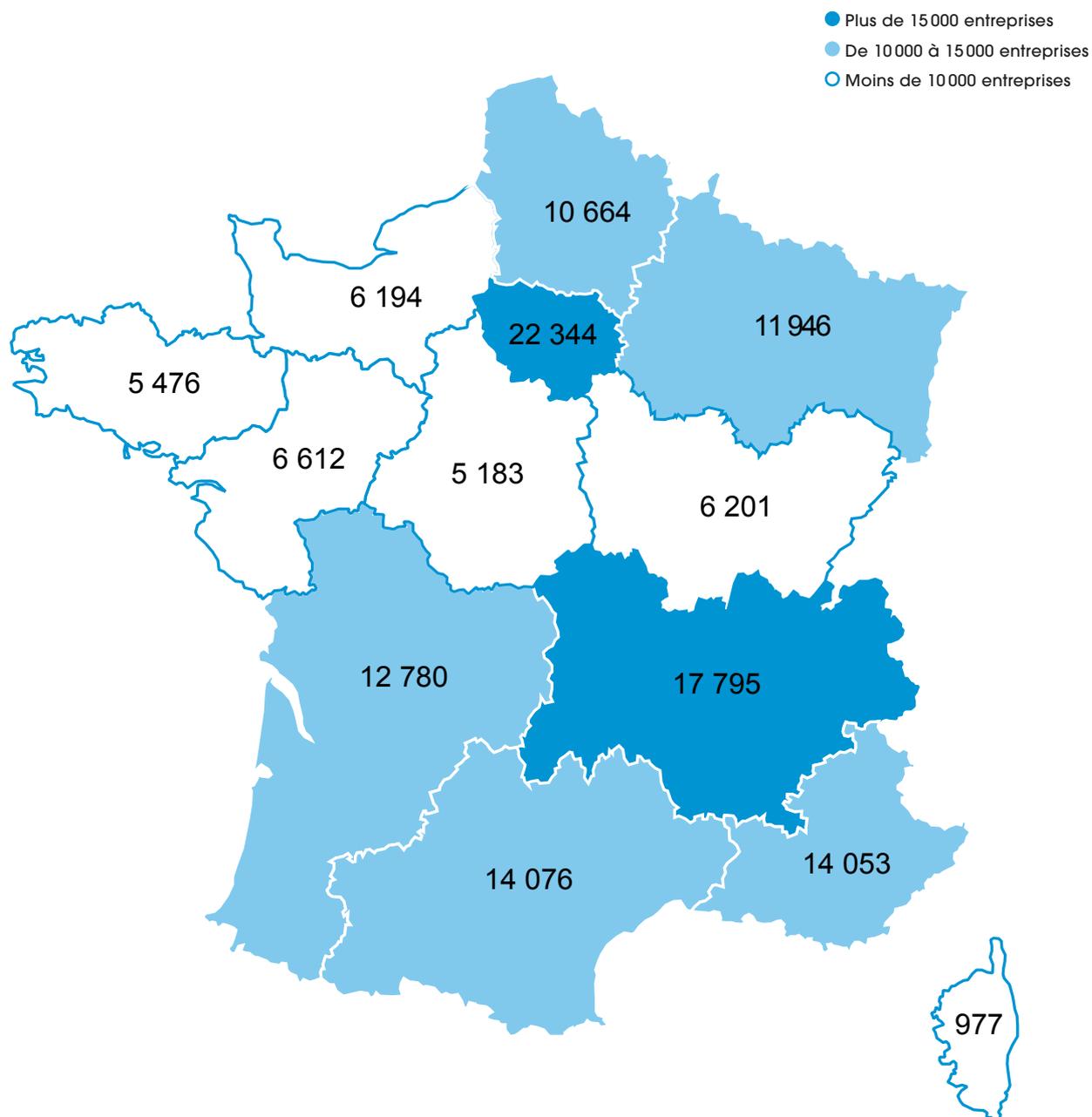
Libellé	Artisan	Artisan-Commerçant	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	SAS (yc. unipersonnelles)	Autres	Total	Dont micro-entreprises
4511Z	2	141	548	5 476	386	2 279	74	8 906	1 935
4519Z		1	10	25	13	49	3	101	17
4520A	1 880	790	477	208	473	1 323	31	5 182	1 249
4520B	54	20	13	9	12	48	2	158	38
4532Z	3	20	68	600	51	266	1	1 009	422
4540Z	111	75	62	78	56	137	2	521	97
4730Z			42	5	9	28	1	85	s
7120A	8		40	3	33	87	5	176	s
7711A	47	6	123	133	71	464	8	852	48
7711B			2	2	4	26	1	35	-
8553Z	2	2	83	23	79	291	406	886	364
Total	2 107	1 055	1 468	6 562	1 187	4 998	534	17 911	4 170

En 2017, les créations augmentent légèrement par rapport à l'année passée (+ 3 %).

Près de 4 170 entreprises ont été créées en 2017 sous le statut de microentreprise, soit 23,3% des créations. La part de microentreprises parmi les créations est en baisse, puisqu'en 2015, cette part était de 32,4%.

2.5 - Dénombrement des entreprises par région

Source : INSEE - SIRENE 2016

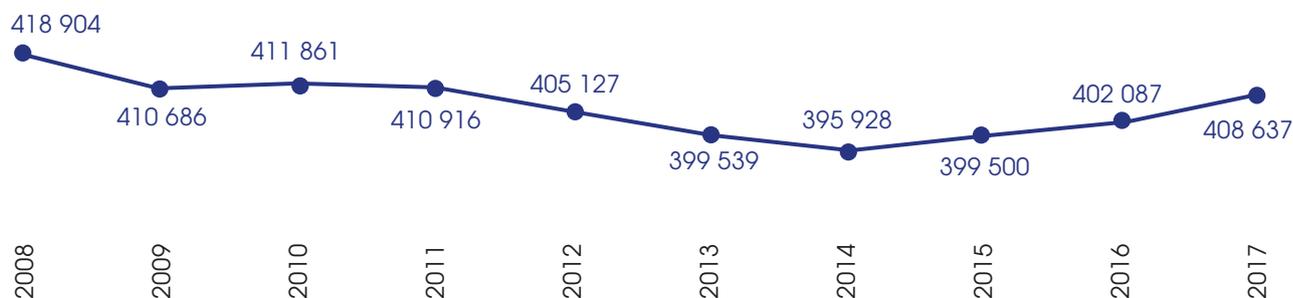


Réparties sur tout le territoire, ces entreprises offrent un service de proximité pour l'utilisateur. Les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes représentent, à elles seules, près de **30% de l'ensemble des entreprises de la branche.**

3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle Emploi pour les codes NAF partagés de 2008 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés de 2012 à 2017

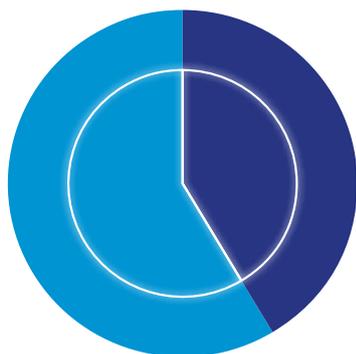


Après une baisse du nombre de salariés enregistrée de 2011 à 2014, **le nombre de salariés de la branche des services de l'automobile enregistre une troisième année de hausse consécutive** (+ 1,6% en 2017, + 3,2% depuis 2014, soit près de 12 700 salariés de plus).

3.2 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Source : ACOSS 2017, IRPAUTO 2017, INSEE DADS 2015

- Moins de 11 salariés : 168 598 / 41,3%
- 11 salariés et plus : 240 039 / 58,7%



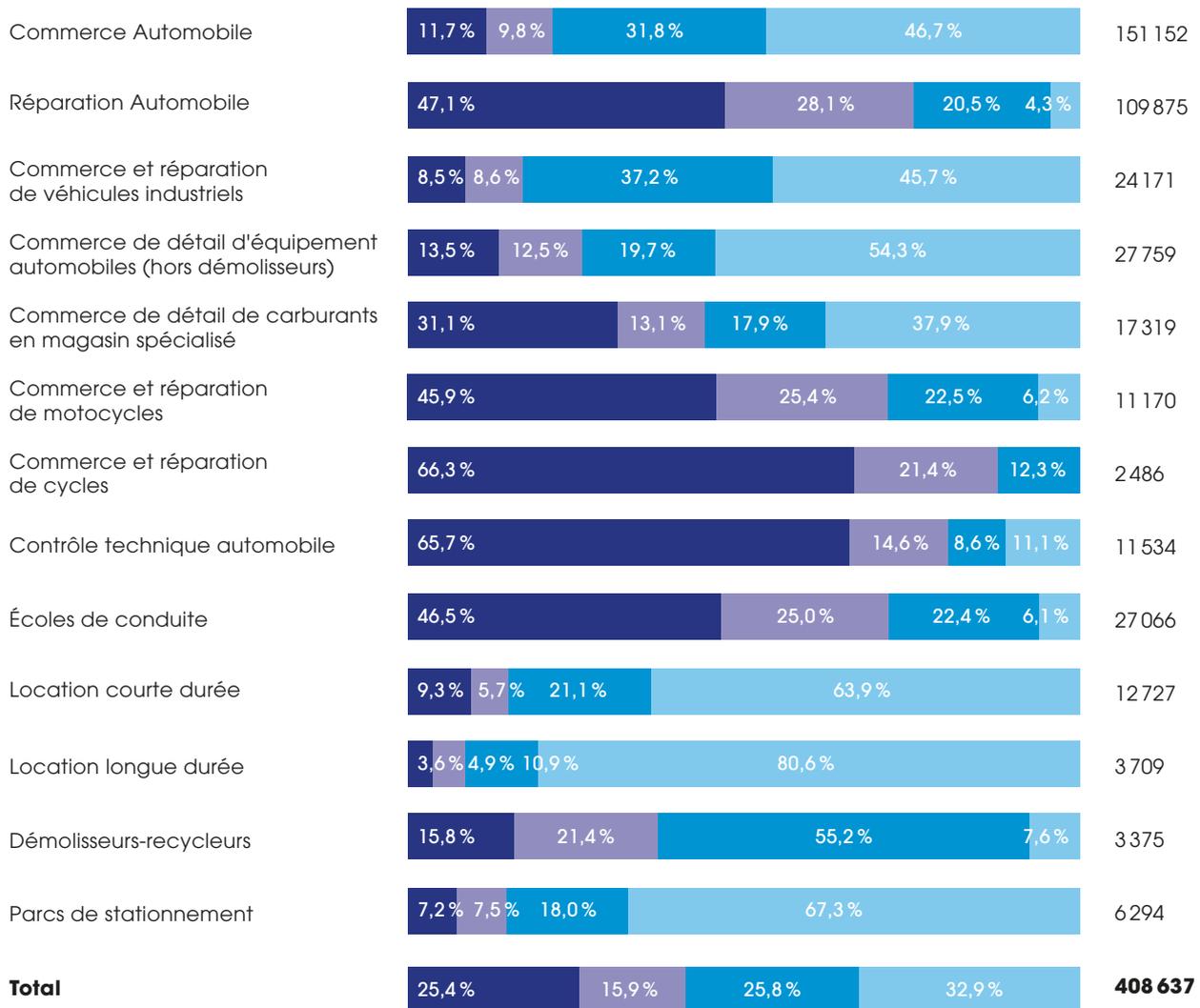
Taille d'entreprise	Effectif	%
1 à 5 salariés	103 770	25,4%
6 à 10 salariés	64 828	15,9%
11 à 19 salariés	43 959	10,8%
20 à 49 salariés	61 449	15,0%
50 à 99 salariés	38 997	9,5%
100 à 299 salariés	36 617	9,0%
300 salariés et plus	59 017	14,4%
Total	408 637	100,0%

41,3% des salariés de la branche des services de l'automobile travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés.

3.3 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Source : INSEE DADS 2015 - ACOSS 2017 - IRPAUTO 2017

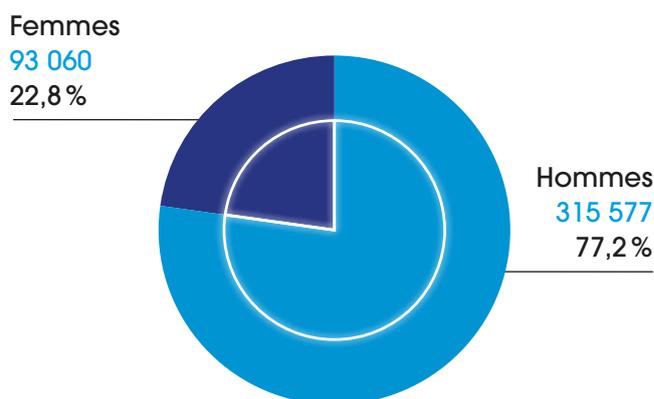
- 1 à 5 salariés
- 6 à 10 salariés
- 11 à 49 salariés
- 50 salariés et plus



La taille des entreprises diffère selon le secteur d'activité. Ainsi, près de la moitié des salariés du secteur du commerce automobile est employée au sein d'entreprises de 50 salariés et plus (46,7%), alors que les salariés de la réparation automobile travaillent essentiellement au sein d'entreprises de moins de 11 salariés (75,2%). Les secteurs du commerce et de la réparation de motocycles, de cycles, du contrôle technique ainsi que les auto-écoles emploient principalement leurs salariés au sein d'entreprises de moins de 11 salariés.

3.4 - Répartition des salariés selon le sexe

Source : INSEE-DADS 2015 - ACOSS 2017 - IRPAUTO 2017



Les salariés de la branche des services de l'automobile sont à plus de 77% des hommes.

3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Source : ACOSS 2017 - IRPAUTO 2017 - INSEE DADS 2015

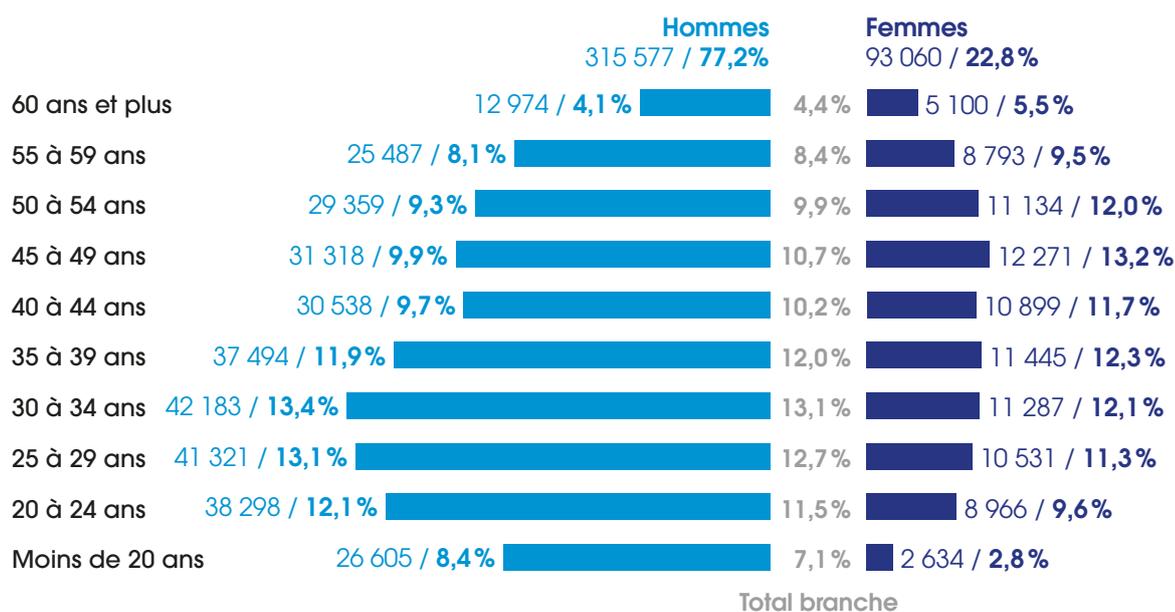
● Femmes ● Hommes

Activité	Femmes (%)	Hommes (%)	Nombre
Commerce Automobile	19,9%	80,1%	151 152
Réparation Automobile	18,6%	81,4%	109 875
Commerce et réparation de véhicules industriels	15,7%	84,3%	24 171
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	17,8%	82,2%	27 759
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	49,5%	50,5%	17 319
Commerce et réparation de motocycles	19,1%	80,9%	11 170
Commerce et réparation de cycles	17,5%	82,5%	2 486
Contrôle technique automobile	14,7%	85,3%	11 534
Écoles de conduite	48,5%	51,5%	27 066
Location courte durée	36,7%	63,3%	12 727
Location longue durée	43,2%	56,8%	3 709
Démolisseurs-recycleurs	18,5%	81,5%	3 375
Parcs de stationnement	23,3%	76,7%	6 294
Total	22,8%	77,2%	408 637

Si la part des femmes parmi les salariés est de 22,8% en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% pour le commerce de détail de carburants ou l'enseignement de la conduite. En revanche, elles sont peu nombreuses (moins de 16%) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B) ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe

Source : ACOSS 2017, IRPAUTO 2017 (périmètre DSN : 302 388 observations) - INSEE DADS 2015



La démographie de la branche est caractérisée par une **population salariée masculine jeune**, près de 19% des salariés ont moins de 25 ans. Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment lié à l'embauche d'apprentis.

27% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 21,5% des hommes.

3.7 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Source : IRPAUTO 2017 (Périmètre DSN : 302 388 observations)

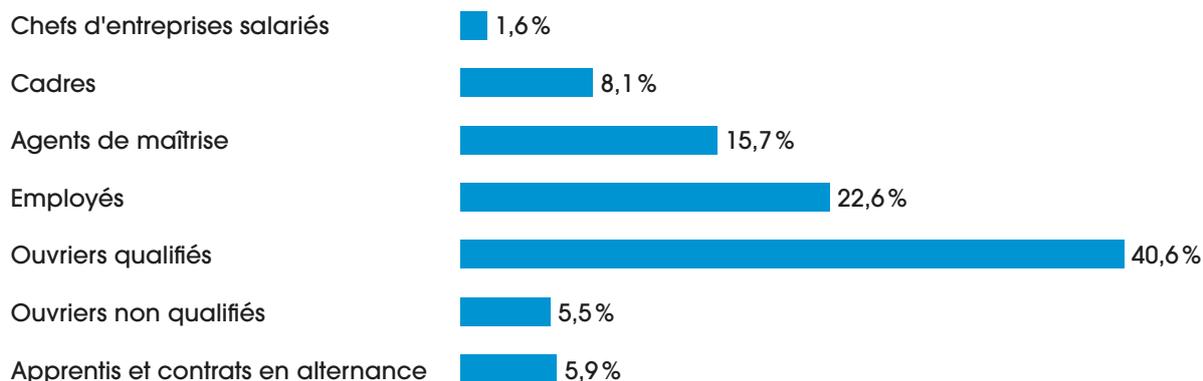
Secteur d'activité	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce Automobile	38,6	13,8%
Réparation Automobile	36,4	12,1%
Commerce et réparation de véhicules industriels	39,2	14,6%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	37,4	10,3%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	36,0	12,1%
Commerce et réparation de motocycles	34,2	9,6%
Commerce et réparation de cycles	34,9	9,2%
Contrôle technique automobile	41,3	15,9%
Écoles de conduite	40,5	15,2%
Location courte durée	37,1	9,6%
Location longue durée	36,5	6,5%
Démolisseurs-recycleurs	39,0	12,9%
Parcs de stationnement	42,2	17,2%
Total	37,9	12,5%

L'âge moyen des salariés est de 37,9 ans. Les salariés sont en moyenne plus jeunes dans la réparation automobile, le commerce de détail d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de cycles et motocycles, le commerce de détail de carburants ainsi que la location de courte et longue durée.

La part de séniors est plus importante dans certains secteurs, comme le commerce automobile, le commerce et la réparation véhicules industriels, les parcs de stationnement, les écoles de conduite ainsi que le contrôle technique automobile.

3.8 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE-DADS 2015



Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse (40,6%). Ils occupent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis et contrats en alternance est particulièrement importante dans la branche puisqu'elle représente 5,9% des salariés.

3.9 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon l'activité principale de l'entreprise

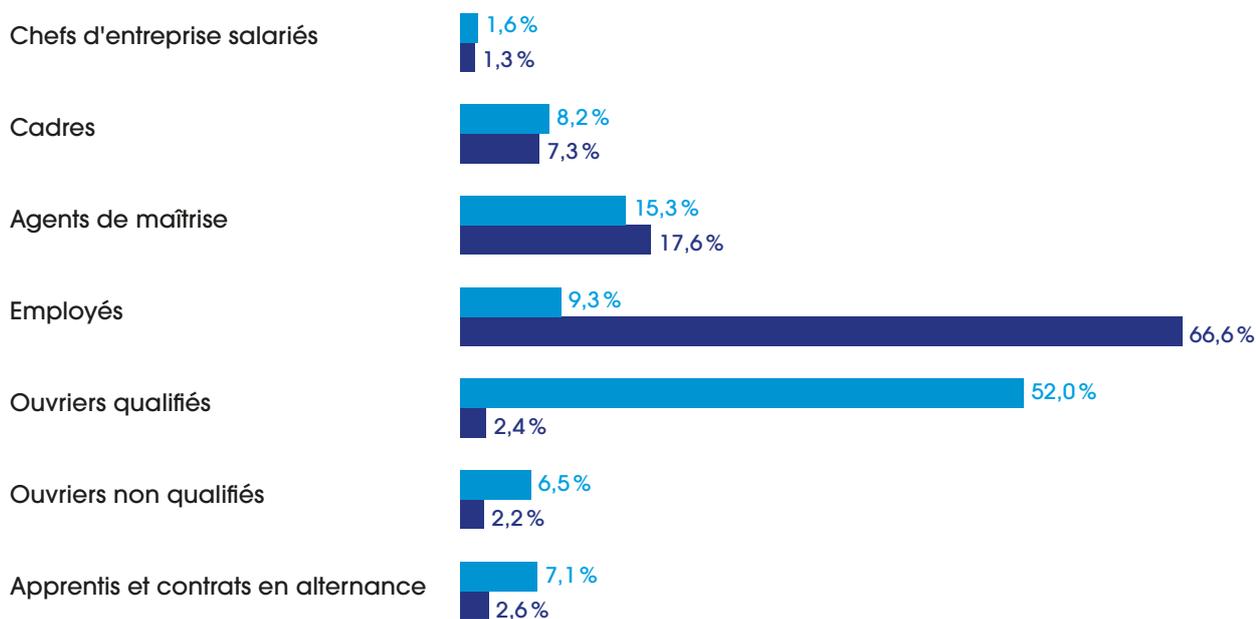
Source : INSEE DADS 2015
s : secret statistique

Secteur d'activité	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers Qualifiés	Ouvriers Non Qualifiés	Apprentis et contrats en alternance	Total
Commerce Automobile	1,1%	10,4%	16,9%	18,5%	42,0%	5,8%	5,3%	100,0%
Réparation Automobile	1,5%	4,0%	3,6%	19,3%	54,9%	6,2%	10,5%	100,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	1,1%	11,1%	14,1%	14,2%	48,5%	4,8%	6,2%	100,0%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	1,5%	8,1%	12,9%	27,1%	39,8%	6,7%	3,9%	100,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,5%	4,6%	3,7%	82,0%	5,3%	2,6%	1,3%	100,0%
Commerce et réparation de motocycles	1,6%	7,7%	7,2%	28,8%	42,0%	2,6%	10,1%	100,0%
Commerce et réparation de cycles	S	4,3%	6,9%	44,6%	31,0%	S	9,4%	96,2%
Contrôle technique automobile	4,0%	4,2%	6,5%	15,6%	60,5%	8,4%	0,8%	100,0%
Écoles de conduite	2,8%	2,1%	74,4%	18,5%	0,5%	0,3%	1,4%	100,0%
Location courte durée	6,3%	8,9%	19,6%	33,5%	18,9%	10,7%	2,1%	100,0%
Location longue durée	0,9%	39,1%	24,6%	14,8%	12,8%	2,4%	5,4%	100,0%
Démolisseurs-recycleurs	1,8%	5,1%	5,6%	28,7%	41,2%	14,8%	2,8%	100,0%
Parcs de stationnement	s	14,2%	15,2%	23,7%	39,1%	s	1,7%	93,9%
Total	1,6%	8,1%	15,7%	22,6%	40,6%	5,5%	5,9%	100,0%

3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe

Source : INSEE-DADS 2015 - Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement

● Hommes ● Femmes



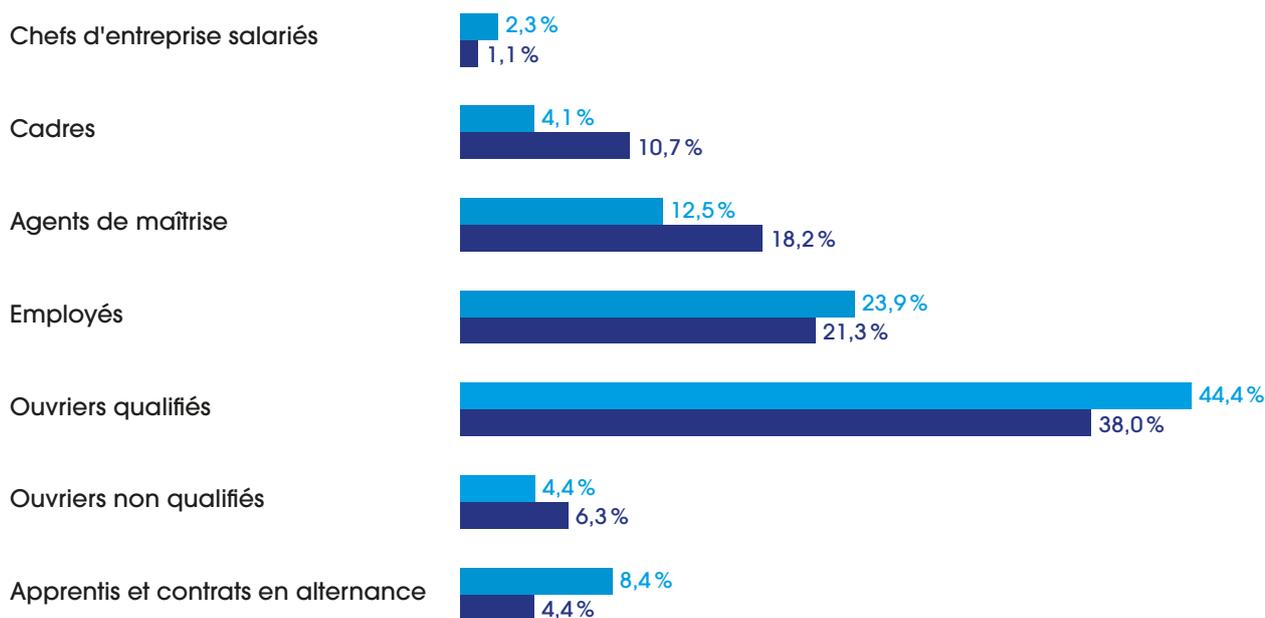
Dans la branche des services de l'automobile, **les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés** occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres...

Les femmes, quant à elles, sont au deux tiers à des postes administratifs comme secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise

Source : INSEE-DADS 2015 - Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement

● Moins de 11 salariés ● 11 salariés et plus

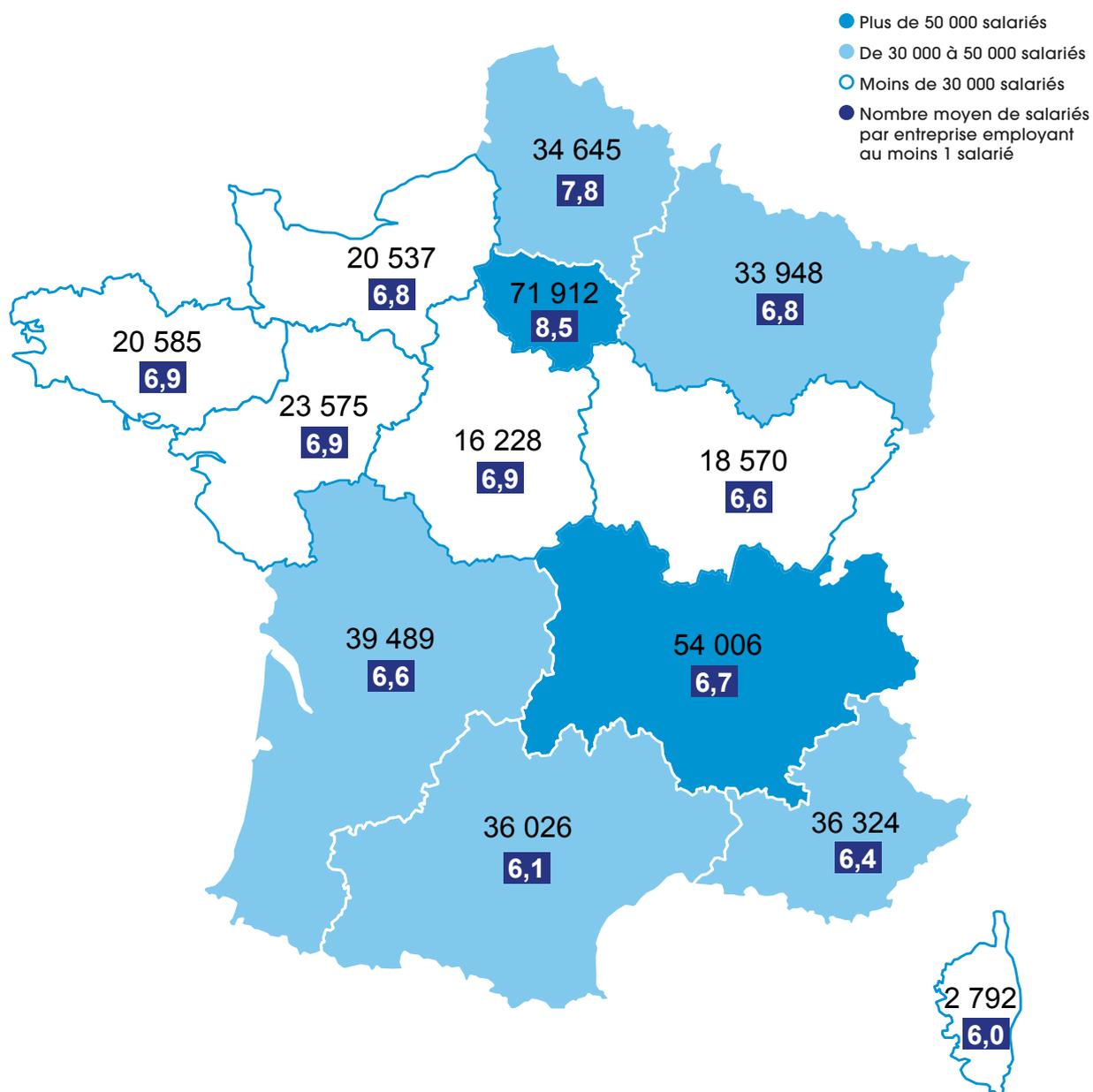


La part de certaines catégories socio-professionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise est inférieur ou supérieur à 11 salariés.

Ainsi, la part des apprentis et contrats en alternance est près de deux fois plus importante dans les entreprises de moins de 11 salariés que dans les entreprises de 11 salariés et plus (8,4% contre 4,4%). La part de cadres est plus importante dans les entreprises de 11 salariés et plus (10,7% contre 4,1%).

3.12 - Dénombrement des salariés par région et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié

Source : Salariés : ACOSS - IRPAUTO 2017 / Entreprises : INSEE-SIRENE 2015



L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 7. Des contrastes existent entre les régions du Nord comme par exemple les Hauts-de-France ou l'Île-de-France qui enregistrent un effectif moyen égal ou supérieur à 7,5 et les régions du Sud, comme l'Occitanie ou la Corse, qui comptent en moyenne autour de 6 salariés par entreprise.

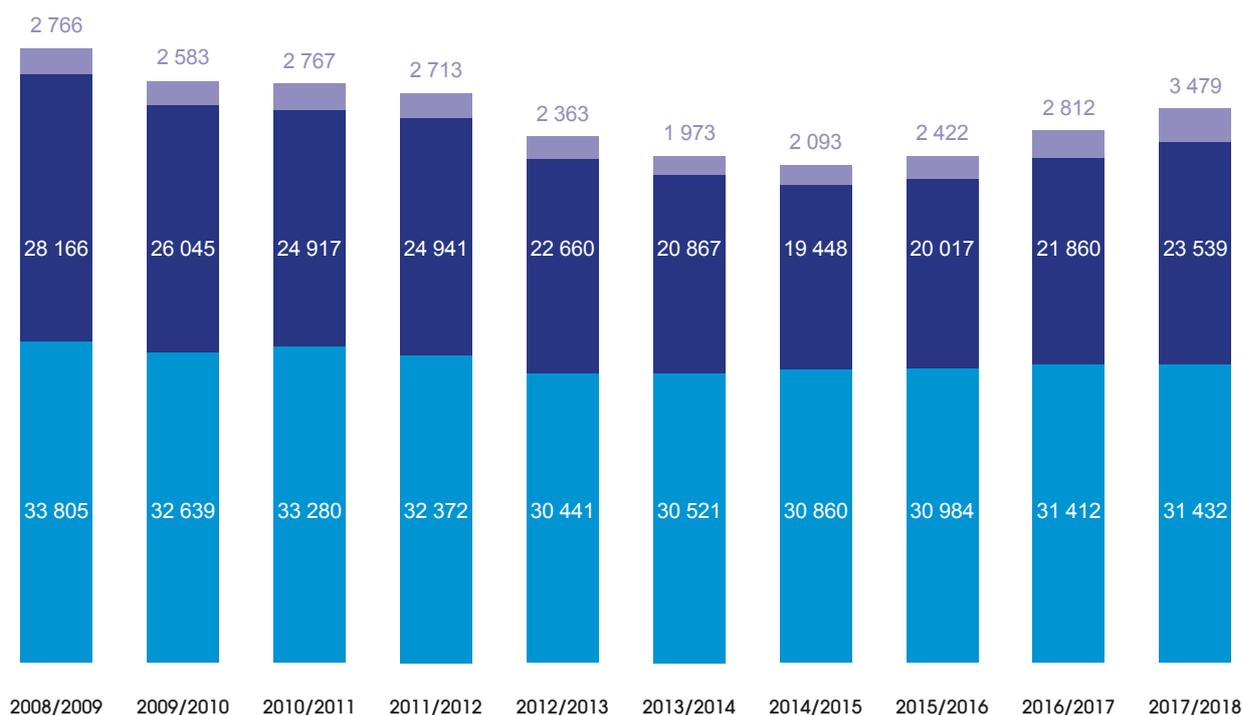
4. Zoom sur la formation

La formation des jeunes

4.1 - Historique des effectifs selon le mode de formation

Source : ANFA

● Statut scolaire ● Apprentissage ● Contrats de Professionnalisation



Au niveau national, à la rentrée 2017, les formations dans les domaines spécifiques de la branche comptabilisaient **58 450 jeunes**, dont 54% sous statut scolaire, 40% en contrat d'apprentissage et 6% en contrat de professionnalisation.

Cette rentrée se caractérise par une nette hausse des effectifs en apprentissage qui progressent de + 7,7% (1 679 jeunes en plus), ainsi que des contrats de professionnalisation (+ 237%, + 667 jeunes), alors que les lycées voient leurs effectifs stagner (+ 20 jeunes entre les rentrées 2016 et 2017). Cette hausse des effectifs en apprentissage est observée tous secteurs de formation confondus, avec une progression moindre (+ 2,1% de contrats signés en 2017 par rapport à 2016). Par ailleurs, la part des jeunes en alternance parmi les salariés de la branche des services de l'automobile reste élevée, au regard des autres branches professionnelles : elle est de 5,9%.

4.2 - Répartition des effectifs selon la filière de formation

Source : ANFA 2017/2018

	Effectifs	Répartition	Part de l'alternance
Maintenance véhicules particuliers	34 819	59,6%	44,9%
Carrosserie	12 769	21,8%	49,8%
Maintenance véhicules industriels	5 021	8,6%	45,3%
Maintenance motocycles	3 773	6,5%	32,2%
Commerce	1 124	1,9%	89,9%
Magasinage	575	1,0%	27,1%
Enseignement de la conduite	265	0,5%	100,0%
Maintenance cycles	104	0,2%	100,0%
Total	58 450	100,0%	46,2%

Parmi les 58 450 jeunes formés dans les domaines spécifiques de la branche, **près de 60% le sont dans la filière Maintenance VP**. Viennent ensuite la filière Carrosserie (21,8%), la Maintenance VI (8,6%) et la Maintenance Moto (6,5%).

Au sein de ces quatre principales filières, la part de l'alternance varie et a un poids plus important au sein de la Carrosserie où près d'un formé sur deux est un alternant (49,8%). **Toutes filières confondues, la part de l'alternance parmi les formés est de 46,2%.**

4.3 - Répartition des effectifs selon le niveau de formation

Source : ANFA 2016/2017

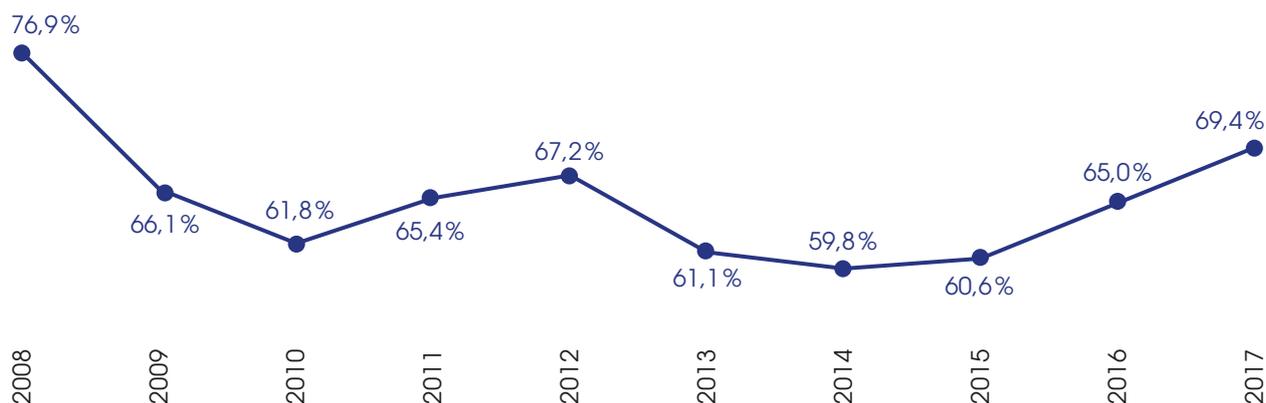
	Effectifs	%		Effectifs	%
Niveau V	19 790	33,9%	CQP		
CAP	19 259	32,9%	Échelon 3	165	0,3%
Mention complémentaire	531	0,9%	Échelon 6	127	0,2%
Niveau IV	31 630	54,1%	Échelon 9	459	0,8%
Bac Professionnel	31 604	54,1%	Échelon 12	1 040	1,8%
Titre	26	< 0,1%	Échelon 20	999	1,7%
Niveau III	4 026	6,9%	Échelon 23	45	0,1%
BTS	3 627	6,2%	Total	2 835	4,9%
Titre	399	0,7%			
Niveau I et II	169	0,3%			
Diplôme d'ingénieur / Master	62	0,1%			
Licence professionnelle	89	0,2%			
Titre	18	< 0,1%			
Total	55 615	95,1%			

Parmi les 58 450 jeunes formés dans les domaines spécifiques de la branche, **plus de la moitié (54,1%) prépare le Bac professionnel**. Viennent ensuite les CAP (32,9%), les BTS (6,2%) et les niveaux supérieurs.

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) représentent 4,9% des formés, soit 2 835 jeunes.

4.4 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des apprentis

Source : IPA (MEN) - Traitement ANFA



69,4% des apprentis formés dans les domaines spécifiques de la branche sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation.

L'insertion professionnelle des apprentis connaît un rebond important depuis 3 ans (+ 9,6 points). 47% des apprentis insérés le sont dans l'entreprise formatrice. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'insertion professionnelle augmente.

Trois leviers importants ont été identifiés comme favorisant l'insertion des jeunes formés :

- l'obtention du diplôme,
- la détention du permis de conduire,
- le lien avec l'entreprise formatrice.

4.5 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des lycéens

Source : IVA (MEN) - Traitement ANFA



48,4% des lycéens formés dans les domaines spécifiques de la branche sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation.

L'insertion professionnelle des lycéens connaît un net rebond en 2017 (+ 6,3 points). Plus le niveau de formation est élevée, plus l'insertion professionnelle augmente.

4.6 - Insertion professionnelle : part d'emploi post-formation correspondant à la spécialité de formation

Source : IVA/IPA 2017 (MEN) - Traitement ANFA



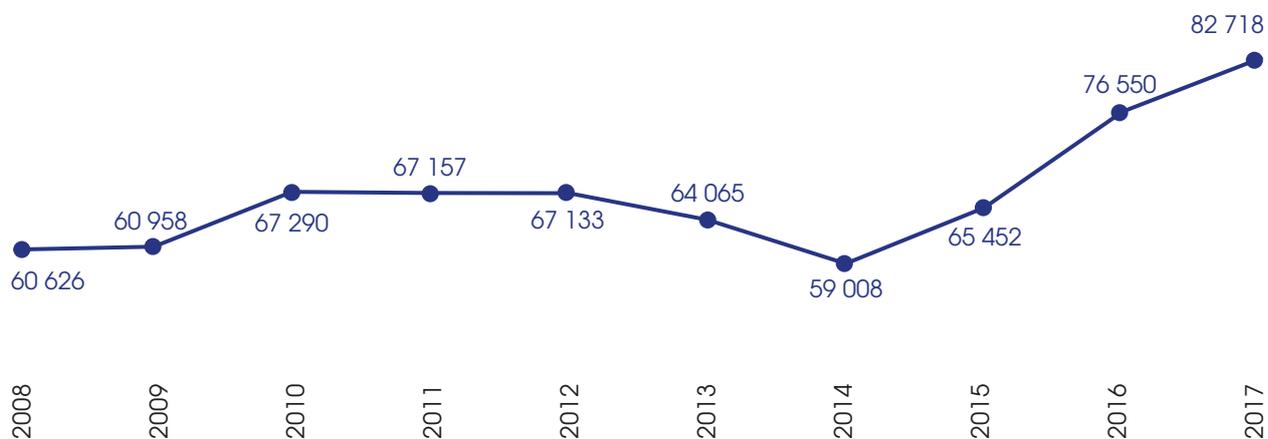
Près de 80 % des apprentis en emploi déclarent occuper un poste en adéquation avec leur spécialité de formation.

Ce taux est de 53,4% pour les lycéens.

La formation continue

4.7 - Historique des salariés en formation continue

Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement



En 2017, la formation continue concerne plus de 82 700 salariés, soit 20,2% des salariés de la branche. La proportion de salariés formés dans la branche gagne plus d'un point entre 2016 et 2017.

4.8 - Historique des salariés en formation continue par sexe

Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

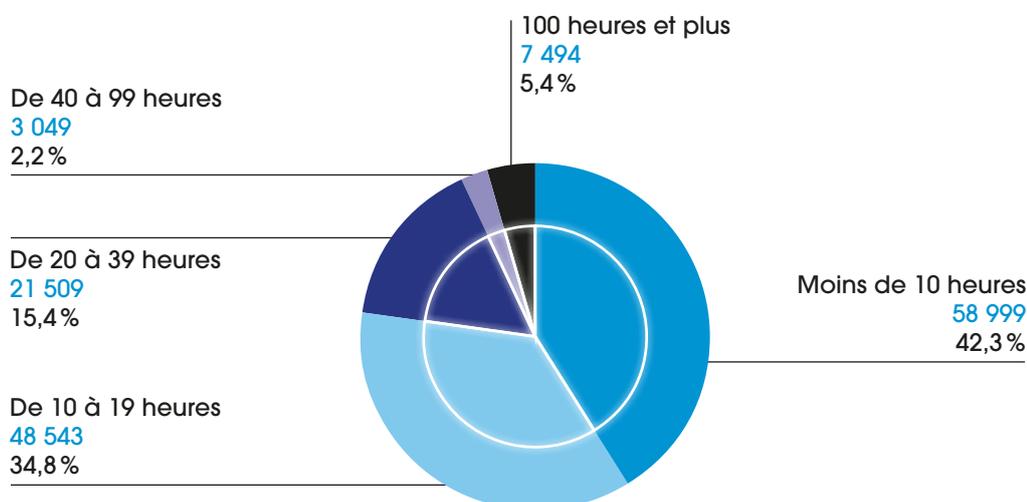
● Femmes ● Hommes



Parmi les 82 718 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2017, **16,2% sont des femmes et 83,8% sont des hommes.**

4.9 - Répartition des stagiaires* en formation continue par durée de la formation

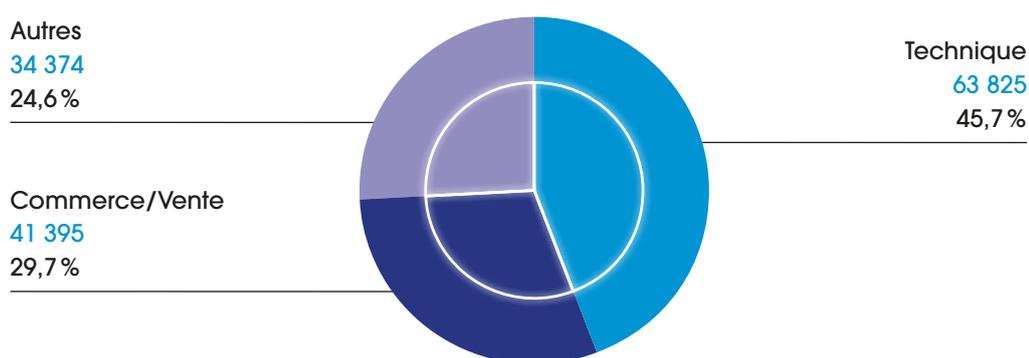
Source : ANFA 2017 - prises en charge ANFA uniquement
* Un même salarié peut être plusieurs fois stagiaire



Sur les 139 594 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2017, 5,4% ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et **77,1% sont partis moins de 3 jours en formation.**

4.10 - Répartition des stagiaires* en formation continue par nature de la formation

Source : ANFA 2017 - prises en charge ANFA uniquement
* Un même salarié peut être plusieurs fois stagiaire

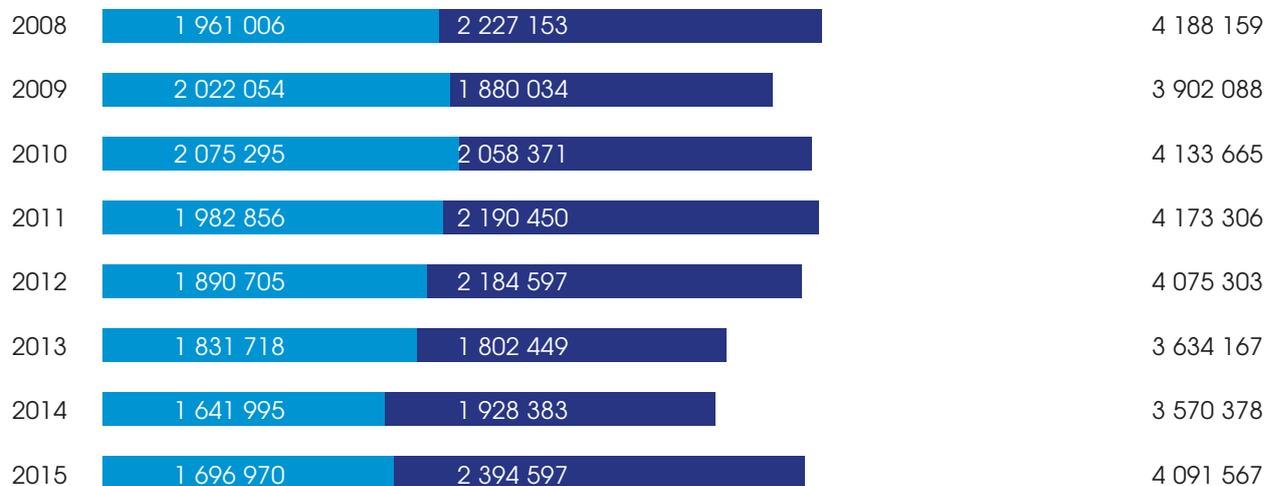


En 2017, le domaine technique prédomine avec 45,7% des formations qui y sont consacrées, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

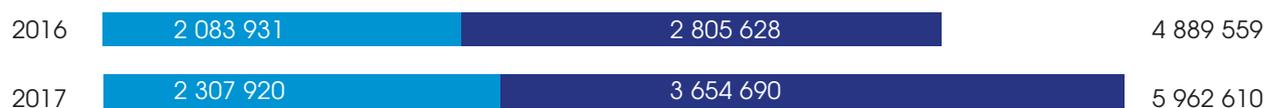
4.11 - Volume d'heures de formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise

Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

● Moins de 10 salariés ● 10 salariés et plus



● Moins de 11 salariés ● 11 salariés et plus



En 2017, 5,9 millions d'heures de formation continue ont été prises en charge par l'ANFA.

61,3% des heures de formation ont été consacrées à des entreprises de 11 salariés et plus contre 38,7% pour les entreprises de moins de 11 salariés.



Partie 2
Données sociales
(source : IRPAUTO)

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Les embauches

Évolution du taux d'embauche

Source : IRPAUTO, ACOSS

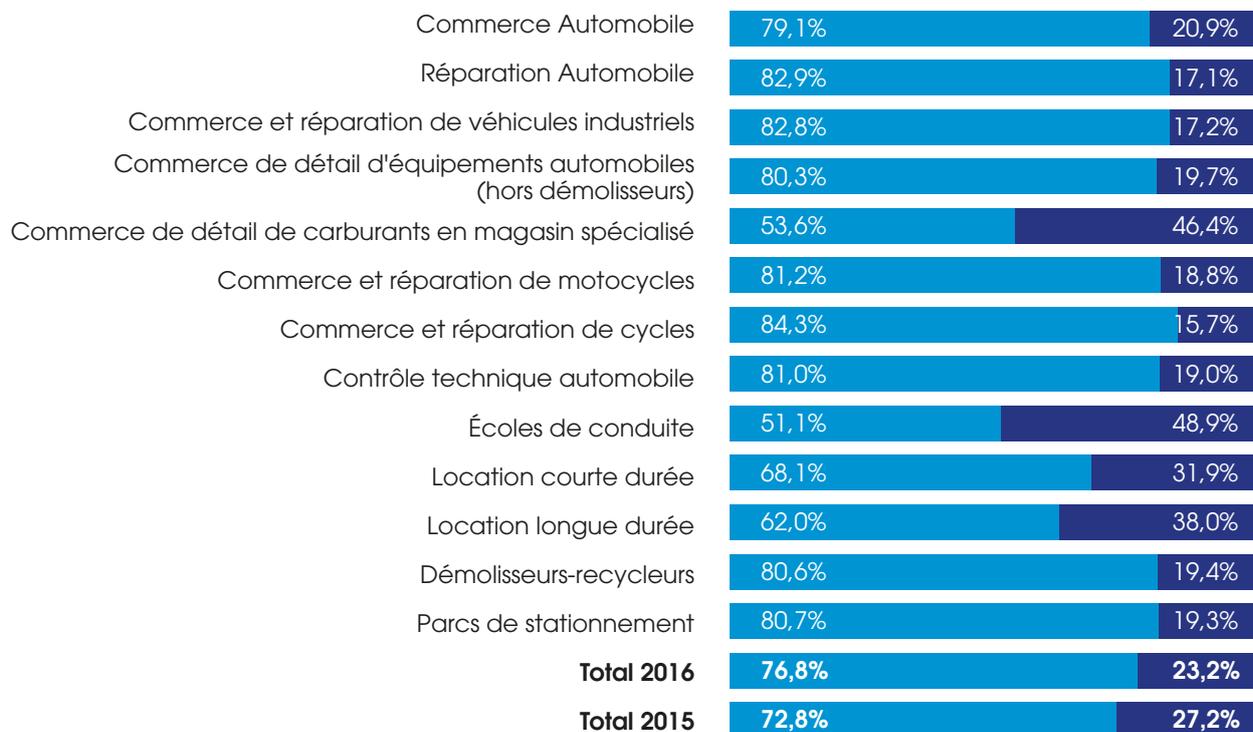


Sur l'année 2016, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, plus de 13 ont été embauchés au cours de l'année. Ce taux est moins important que l'an passé où il était de 15,7%.

1.1.1 - Répartition des embauches par sexe

Source : IRPAUTO

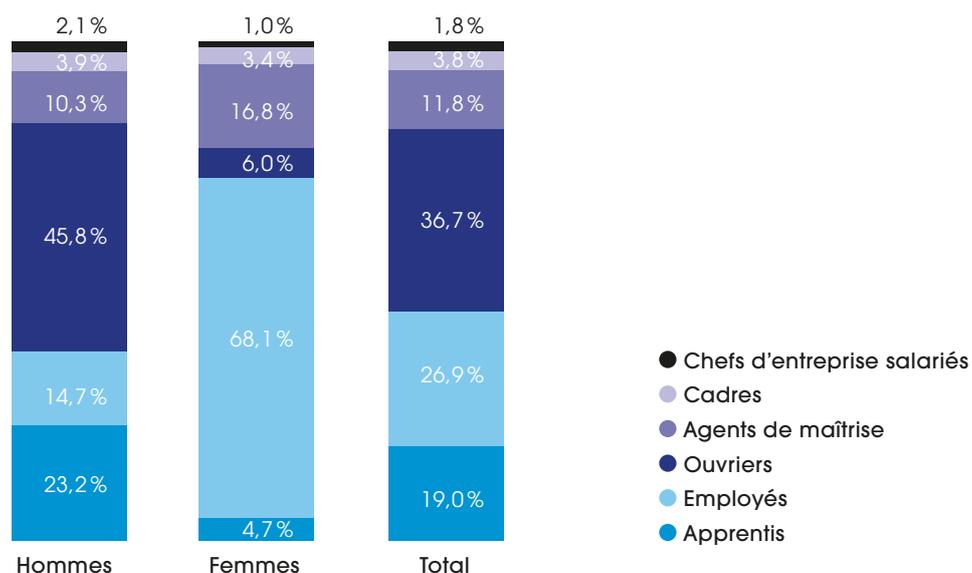
● Hommes ● Femmes



Sur l'année 2016, sur 100 salariés embauchés, près de 77% étaient des hommes. Ce taux est en nette hausse par rapport à l'an passé. Pour rappel, la branche des services de l'automobile est composée à 77% d'hommes.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle

Source : IRPAUTO - 2016



En 2016, sur 100 hommes embauchés dans la branche, près de 46% l'ont été à un poste d'ouvrier, et plus de 23% l'ont été comme apprentis. Sur la même période, sur 100 femmes embauchées dans la branche, près de 68% l'ont été à un poste d'employée.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises

Source : IRPAUTO 2016 - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Répartition des embauches 2016	Taux d'embauche 2016
Commerce Automobile	30,6%	11,3%
Réparation Automobile	35,2%	14,9%
Commerce et réparation de véhicules industriels	3,7%	10,1%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	5,6%	14,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	5,9%	15,2%
Commerce et réparation de motocycles	3,7%	14,9%
Commerce et réparation de cycles	0,7%	14,2%
Contrôle technique automobile	2,7%	11,9%
Écoles de conduite	8,5%	19,2%
Location courte durée	1,3%	12,1%
Location longue durée	0,2%	7,9%
Démolisseurs-recycleurs	0,7%	11,3%
Parcs de stationnement	1,2%	13,1%
Stations de lavage	ND	ND
Total	100,0%	13,4%

En 2016, le taux d'embauche le plus important est celui du secteur des écoles de conduite (19,2%). Le secteur de la réparation automobile est celui qui a le plus recruté en 2016 : près de 35% des embauches de la branche. Avec le commerce automobile, cela représente près de deux tiers des recrutements de la branche.

1.2 - Les départs

Évolution du taux de départs

Source : IRPAUTO, ACOSS

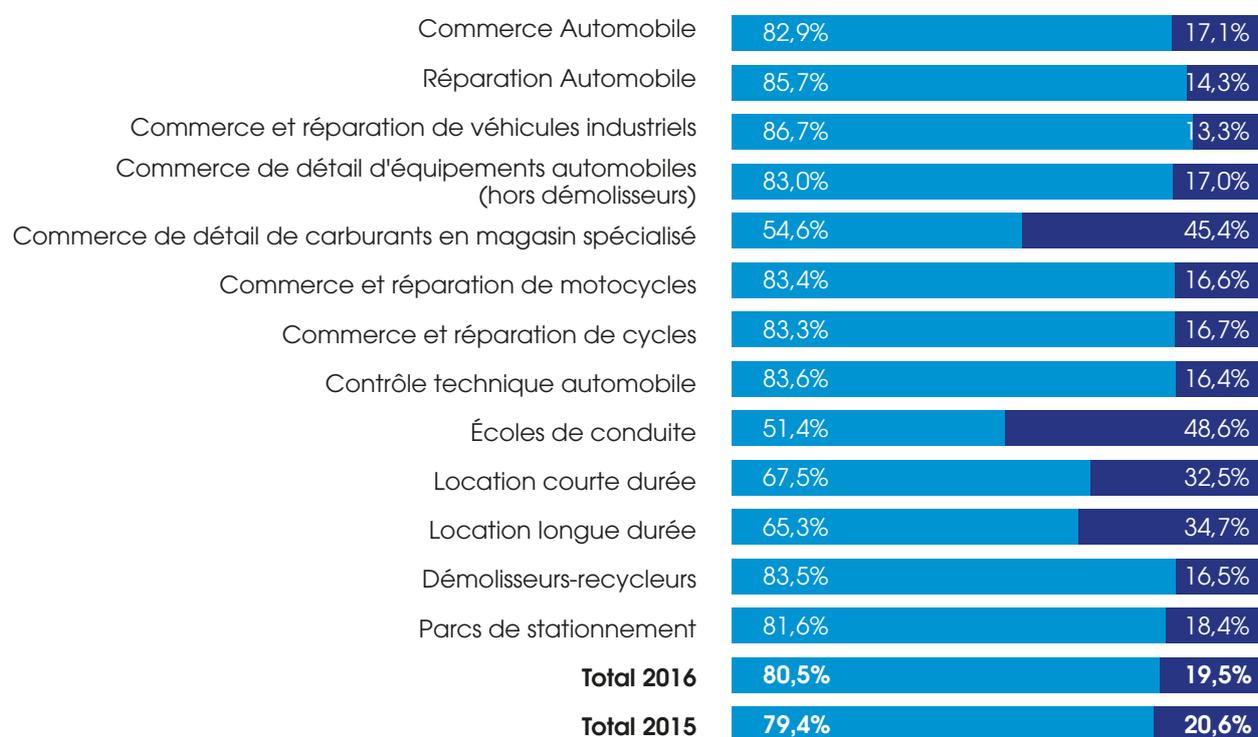


En 2016, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, près de 13 ont quitté leur entreprise au cours de l'année. Ce taux est plus faible que l'an passé où il était de 14,8%.

1.2.1 - Répartition des départs par sexe

Source : IRPAUTO

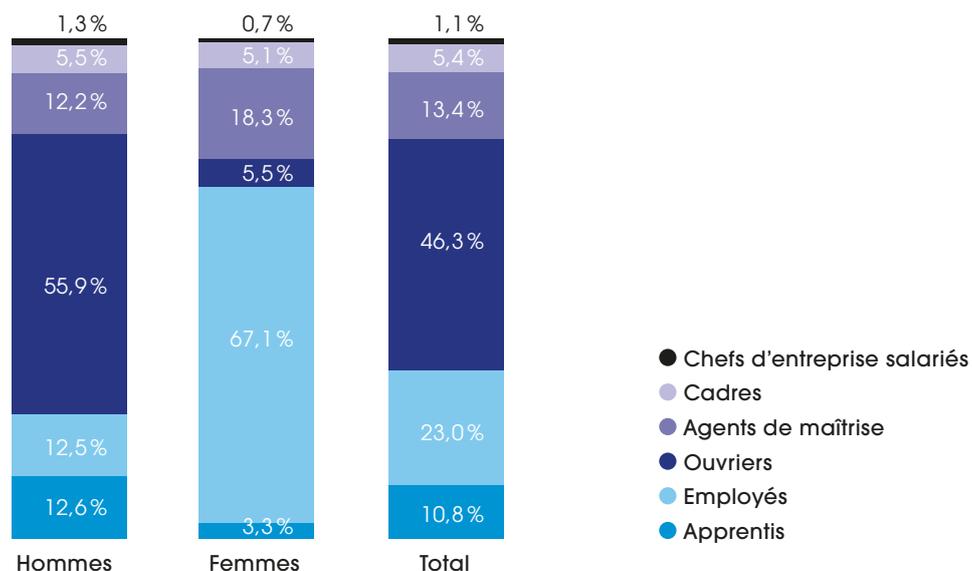
● Hommes ● Femmes



En 2016, sur 100 salariés qui ont quitté leur entreprise, plus de 80 % étaient des hommes. Ce taux est légèrement supérieur à celui de l'an passé.

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle

Source : IRPAUTO - 2016



En 2016, sur 100 hommes salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 56 % étaient à un poste d'ouvrier. Sur la même période, sur 100 femmes salariées qui ont quitté leur entreprise, plus de 67 % étaient à un poste d'employée.

1.2.3 - Répartition des départs selon l'activité principale de l'entreprise

Source : IRPAUTO 2016 - ND : Non Déterminé

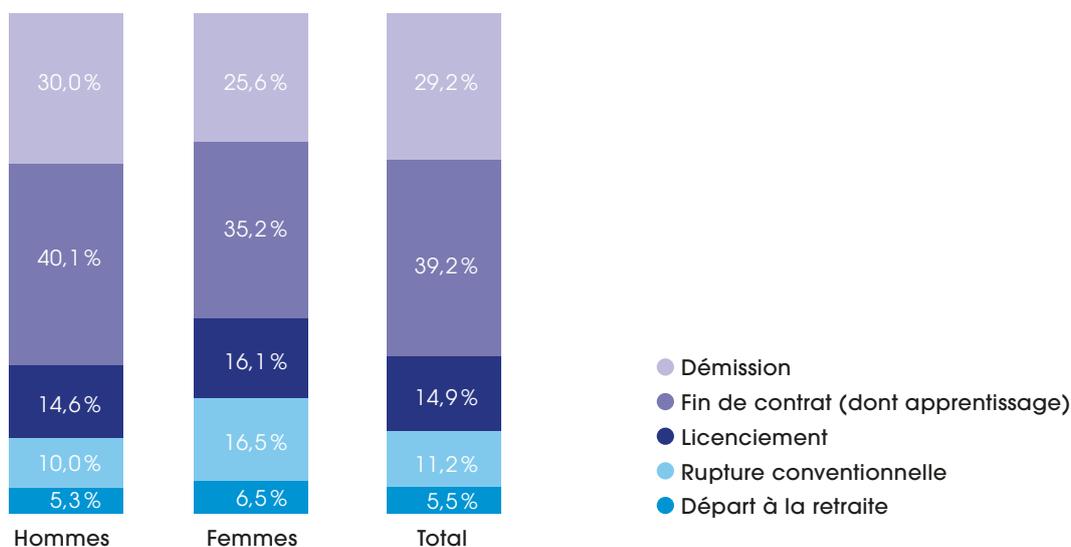
Secteur d'activité	Répartition des départs 2016	Taux de départs 2016
Commerce Automobile	33,6%	11,7%
Réparation Automobile	32,8%	13,1%
Commerce et réparation de véhicules industriels	3,8%	9,6%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	4,7%	11,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	7,0%	17,1%
Commerce et réparation de motos	3,5%	13,5%
Commerce et réparation de cycles	0,7%	13,9%
Contrôle technique automobile	2,7%	11,3%
Écoles de conduite	7,4%	15,8%
Location courte durée	1,3%	11,4%
Location longue durée	0,5%	16,4%
Démolisseurs-recycleurs	1,0%	15,4%
Parcs de stationnement	0,9%	9,1%
Stations de lavage	ND	ND
Total	100,0%	12,6%

Sur l'année 2016, le taux de départ est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants, des écoles de conduite, de la location longue durée ainsi que pour les démolisseurs-recycleurs. **Un tiers des départs de la branche provient du commerce automobile, un autre tiers provient de la réparation automobile.**

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif

Répartition des départs par motif selon le sexe

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 51 193 personnes au motif de départ renseigné



Près de 39% des départs ont pour motif la fin de contrat. La démission est le deuxième motif, avec près de 29% des départs concernés. Viennent ensuite le licenciement ainsi que la rupture conventionnelle.

Répartition des départs par motif selon les principales catégories professionnelles et le sexe

Hommes

Source : IRPAUTO 2016 - Nombre d'observations : 41 734 personnes au motif de départ renseigné

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	33,1%	41,8%	32,2%	27,2%	30,0%
Départ à la retraite	14,5%	11,8%	3,8%	4,2%	5,3%
Fin de contrat (dont apprentissage)	15,4%	14,6%	35,9%	48,1%	40,1%
Licenciement	20,7%	18,6%	16,0%	12,7%	14,6%
Rupture conventionnelle	16,3%	13,3%	12,0%	7,8%	10,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Femmes

Source : IRPAUTO 2016 - Nombre d'observations : 9 459 personnes au motif de départ renseigné

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	27,3%	27,1%	26,8%	14,7%	25,6%
Départ à la retraite	12,7%	14,5%	6,1%	2,6%	6,5%
Fin de contrat (dont apprentissage)	17,9%	20,8%	33,5%	65,8%	35,2%
Licenciement	20,3%	20,2%	16,6%	7,8%	16,1%
Rupture conventionnelle	21,9%	17,3%	17,0%	9,1%	16,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1.3 - Évolution de l'emploi par activité en 2017

Source : IRPAUTO - 2015 et 2016, ACOSS - 2015 et 2016

ND : Non Déterminé

* Rupture statistique

Secteur d'activité	Solde
Commerce Automobile	+ 2 545
Réparation Automobile	+ 1 991
Commerce et réparation de véhicules industriels	+ 670
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	+ 251
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	- 132
Commerce et réparation de motocycles	+ 233
Commerce et réparation de cycles	- 78
Contrôle technique automobile	+ 105
Écoles de conduite	- 667
Location courte durée	+ 370
Location longue durée	- 55
Démolisseurs-recycleurs	- 27
Parcs de stationnement*	+ 1 344
Stations de lavage	ND
Total	+ 6 550

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, la branche a gagné 6 550 salariés. Cette hausse est essentiellement concentrée sur le commerce automobile, la réparation automobile, le commerce et la réparation de véhicules industriels, la moto ainsi que la location de courte durée.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

Historique de la masse salariale (en millions d'euros)

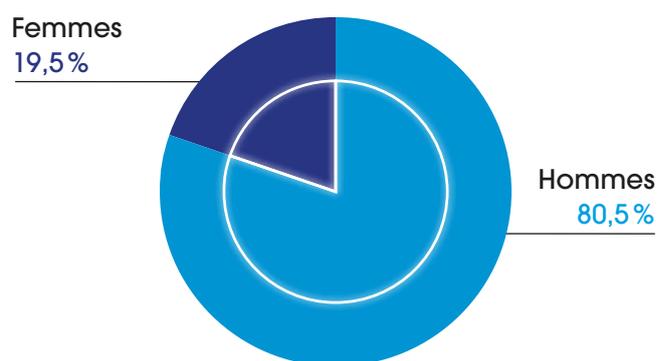
Source : INSEE-DADS, ACOSS, codes NAF complets uniquement
* Données estimées à partir des données ACOSS secteur 45



La masse salariale a augmenté de plus de 4% entre 2016 et 2017.

2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute selon le sexe

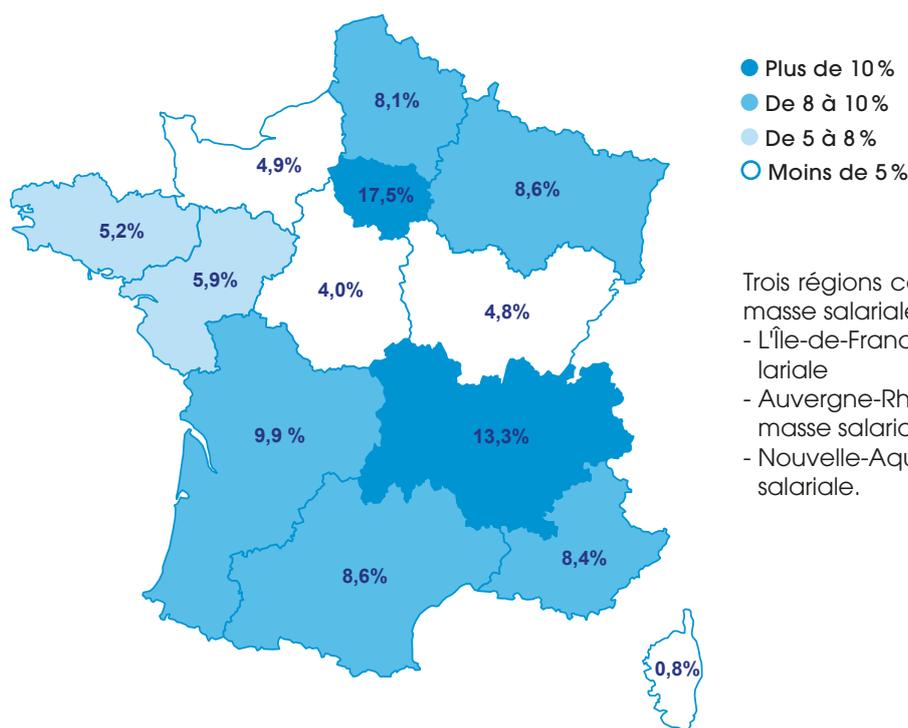
Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 412 118 personnes



Près de 80% de la masse salariale provient des salariés masculins.

2.1.2 - Répartition régionale de la masse salariale brute

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 412 118 personnes



Trois régions concentrent plus de 40% de la masse salariale de la branche :

- L'Île-de-France avec 17,5% de la masse salariale
- Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,3% de la masse salariale
- Nouvelle-Aquitaine avec 9,9% de la masse salariale.

2.1.3 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 412 118 personnes

Secteur d'activité	Masse salariale brute 2016	Masse salariale brute 2015
Commerce Automobile	43,1%	43,9%
Réparation Automobile	27,7%	27,5%
Commerce et réparation de véhicules industriels	6,0%	5,9%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	5,3%	5,3%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2,8%	2,7%
Commerce et réparation de motos	3,0%	3,0%
Commerce et réparation de cycles	0,5%	0,5%
Contrôle technique automobile	3,1%	3,1%
Écoles de conduite	4,4%	4,2%
Location courte durée	1,5%	1,2%
Location longue durée	0,6%	0,5%
Démolisseurs-recycleurs	0,8%	0,9%
Parcs de stationnement	1,2%	1,3%
Stations de lavage	ND	ND
Total	100,0%	100,0%

En 2016, près de 43% de la masse salariale de la branche provient du Commerce Automobile. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2015.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 412 118 personnes

	Masse salariale brute 2016
1 à 5 salariés	19,6%
6 à 10 salariés	17,9%
11 à 19 salariés	15,0%
20 à 49 salariés	18,8%
50 à 99 salariés	13,8%
100 à 499 salariés	9,4%
500 à 999 salariés	1,9%
1 000 salariés et plus	3,6%
Total	100,0%

En 2016, 62,5% de la masse salariale de la branche provient de salariés issus d'entreprises de plus de 11 salariés.

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 324 398 personnes

	Masse salariale brute 2016
Chefs d'entreprise salariés	3,9%
Cadres	13,8%
Agents de maîtrise	15,6%
Employés	22,1%
Ouvriers	43,1%
Apprentis	1,5%
Total	100,0%

Près de 43% de la masse salariale de la branche provient de salariés occupant un poste d'ouvrier.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 250 771 personnes à temps plein présentes toute l'année

	Salaire moyen
Hommes	29 287
Femmes	25 915
Total	28 657

En 2016, le salaire moyen annuel de la branche est estimé à 28 657 euros bruts pour une personne à temps plein et présente toute l'année.

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale de l'entreprise

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 250 771 personnes à temps plein présentes toute l'année - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Différence salaires moyens F/H
Commerce Automobile	32 407	27 460	31 517	-15,3%
Réparation Automobile	25 793	24 770	25 649	-4,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	33 470	28 927	32 863	-13,6%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	26 952	26 274	26 846	-2,5%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	25 732	21 919	23 858	-14,8%
Commerce et réparation de motocycles	26 519	25 189	26 314	-5,0%
Commerce et réparation de cycles	24 574	24 645	24 584	+0,3%
Contrôle technique automobile	26 964	23 965	26 685	-11,1%
Écoles de conduite	24 265	21 316	22 978	-12,2%
Location courte durée	31 076	29 990	30 692	-3,5%
Location longue durée	45 077	34 884	40 825	-22,6%
Démolisseurs-recycleurs	25 906	26 238	25 966	+1,3%
Parcs de stationnement	30 213	30 434	30 253	+0,7%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total	29 287	25 915	28 657	-11,5%

En 2016, le salaire annuel moyen de la branche est de 29 287 euros bruts pour les hommes et de 25 915 euros bruts pour les femmes, pour une personne présente à temps plein toute l'année. Les niveaux de rémunérations peuvent différer d'un secteur à un autre.

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 250 771 personnes à temps plein présentes toute l'année

	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Ecart F/H
Employés	25 480	22 788	24 456	-10,6%
Ouvriers	23 223	19 479	23 118	-16,1%
Agents de maîtrise	35 676	31 165	34 816	-12,6%
Cadres	52 175	43 754	50 699	-16,1%

3 - Les conditions d'emploi

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

Données concernant uniquement les CDI - Source : IRPAUTO - Nombre d'observations 2016 : 306 537 personnes

Définition de l'ancienneté selon IRPAUTO : total de la durée des périodes d'activité dans la branche (sont exclus le chômage, les arrêts maladie, les périodes d'activité pour une autre branche).

	En 2015	En 2016
Moins de 1 an	18,2%	17,6%
De 1 à 2 ans	21,8%	23,3%
De 3 à 5 ans	19,2%	19,1%
De 6 à 9 ans	16,3%	15,5%
De 10 à 19 ans	17,7%	17,8%
De 20 à 29 ans	5,1%	5,0%
30 ans et plus	1,7%	1,7%

En 2016, 40 % des salariés de la branche ont cinq ans ou plus d'ancienneté dans leur entreprise actuelle. Ce chiffre est très proche de celui observé en 2015.

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 412 118 personnes

Secteur d'activité	% de femmes à temps plein	% d'hommes à temps plein	% de salariés à temps plein
Commerce Automobile	82,0%	96,8%	93,7%
Réparation Automobile	59,9%	94,5%	88,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	78,7%	96,3%	93,5%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	74,9%	95,2%	90,9%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	58,7%	61,7%	60,2%
Commerce et réparation de motos	68,9%	94,0%	89,1%
Commerce et réparation de cycles	59,0%	88,7%	83,5%
Contrôle technique automobile	57,8%	91,9%	85,3%
Écoles de conduite	65,5%	81,6%	73,4%
Location courte durée	84,8%	85,5%	85,3%
Location longue durée	90,5%	95,7%	93,5%
Démolisseurs-recycleurs	72,4%	94,1%	90,2%
Parcs de stationnement	82,0%	90,7%	88,8%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	70,3%	93,6%	88,1%

En moyenne, 88,1 % des salariés de la branche sont à temps plein en 2016. Les femmes occupent en général moins de postes à temps plein que les hommes. Cependant, certaines activités affichent un pourcentage plus faible de salariés à temps plein quel que soit le sexe, parmi lesquelles le commerce de détail de carburants (60,2 % de salariés à temps plein) et les écoles de conduite (73,4 % de salariés à temps plein).

3.3 - Le taux de CDI pour les salariés par activité de la branche

Source : INSEE DADS 2014 et 2015 - % CDI (Hors apprentis et intérim) - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	% CDI
Commerce Automobile	95,8%
Réparation Automobile	93,6%
Commerce et réparation de véhicules industriels	95,6%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	94,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	86,9%
Commerce et réparation de motocycles	91,4%
Commerce et réparation de cycles	88,2%
Contrôle technique automobile	95,6%
Écoles de conduite	92,7%
Location courte durée	84,3%
Location longue durée	79,0%
Démolisseurs-recycleurs	92,8%
Parcs de stationnement	92,2%
Stations de lavage	ND
Total	93,8%

93,8% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche des services de l'automobile en 2016 (hors apprentis et intérim).

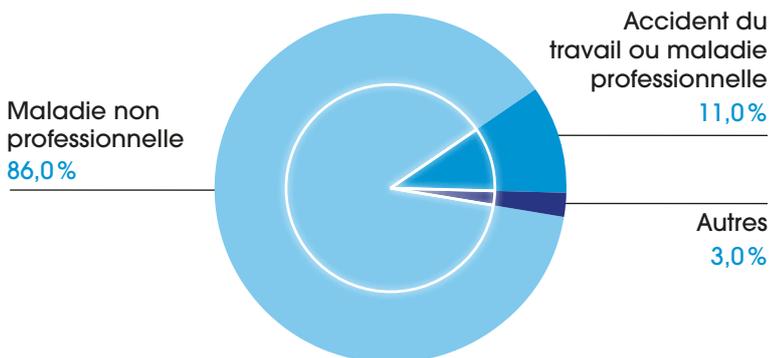
3.4 - Absences

Les absences (ou périodes d'inactivité) regroupent deux concepts :

- **Les arrêts** dont les causes peuvent être une maladie non professionnelle, une maladie professionnelle, un accident professionnel ou un accident de trajet.
- **Les congés** dont la nature peut être la maternité, la paternité, le congé parental et le congé de soutien familial.

3.4.1 - Répartition du nombre d'arrêts selon le motif de l'arrêt

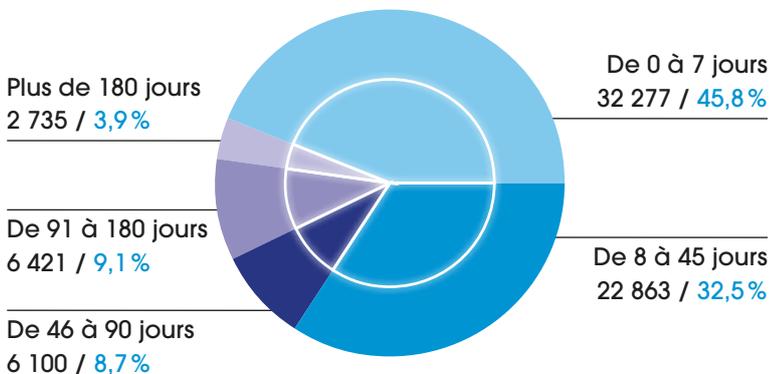
Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 70 396 arrêts



86,0% des arrêts sont issus de maladies non professionnelles en 2016.

3.4.2. - Nombre d'arrêts selon la durée de l'arrêt

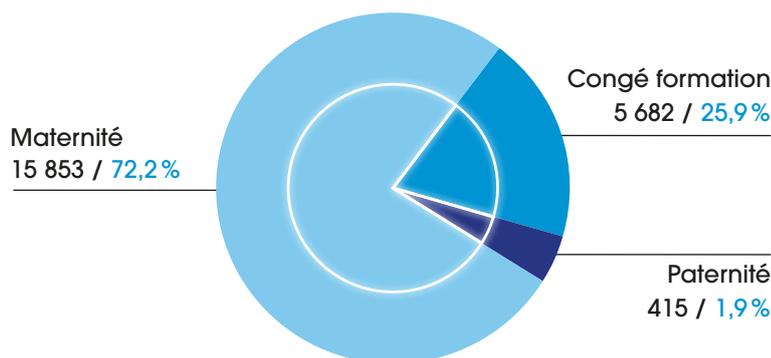
Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 70 396 arrêts



En 2016, près de 46% des arrêts ont duré moins de 7 jours.

3.4.3. - Répartition du nombre de congés selon le type de congés

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 21 950 congés



Près de 72% des congés sont des congés maternité.

4 - Les horaires de travail

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'Observations : 44 108 entreprises

Secteur d'activité	35 heures	Plus de 35 heures
Commerce Automobile	54,7%	45,3%
Réparation Automobile	52,7%	47,3%
Commerce et réparation de véhicules industriels	51,7%	48,3%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	56,0%	44,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	56,8%	43,2%
Commerce et réparation de motocycles	53,4%	46,6%
Commerce et réparation de cycles	58,2%	41,8%
Contrôle technique automobile	43,1%	56,9%
Écoles de conduite	68,9%	31,1%
Location courte durée	59,8%	40,2%
Location longue durée	53,7%	46,3%
Démolisseurs-recycleurs	55,6%	44,4%
Parcs de stationnement	55,2%	44,8%
Stations de lavage	ND	ND
Total	54,3%	45,7%

4.2 - Le forfait jour

Source : IRPAUTO - 2016

Secteur d'activité	% de cadres au forfait
Commerce automobile	35,9%
Réparation automobile	21,7%
Commerce et réparation de véhicules industriels	33,0%
Commerce de détail d'équipements automobiles	23,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	19,4%
Autres activités	25,2%
Total	29,6%

4.3 - Les heures supplémentaires

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'observations : 44 906 entreprises et 164 927 salariés - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	% d'entreprises	% de salariés	Nombre moyen d'heures par salarié et par mois
Commerce Automobile	47,4%	44,7%	5h54
Réparation Automobile	48,2%	51,8%	8h06
Commerce et réparation de véhicules industriels	50,5%	52,5%	7h30
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	45,5%	41,4%	4h24
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	46,5%	35,3%	2h54
Commerce et réparation de motocycles	47,1%	53,7%	8h18
Commerce et réparation de cycles	42,8%	45,5%	7h12
Contrôle technique automobile	57,6%	54,4%	8h48
Écoles de conduite	32,7%	34,1%	3h54
Location courte durée	41,5%	27,9%	3h18
Location longue durée	48,2%	37,3%	7h18
Démolisseurs-recycleurs	45,7%	53,3%	7h48
Parcs de stationnement	47,6%	52,0%	5h54
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	47,1%	46,4%	6h24

En 2016, un salarié de la branche des services de l'automobile fait en moyenne 6h24 supplémentaires par mois.

5 - Les travailleurs handicapés

Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée,
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque,
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

Seule la 1^{ère} catégorie est retenue dans les comptages ci-dessous.

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon l'activité et la taille de l'entreprise

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'Observations : 2 947 travailleurs handicapés

Secteur d'activité	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	0,4%	0,7%	1,1%	0,9%
Réparation Automobile	0,4%	0,8%	0,8%	0,7%
Commerce et réparation de véhicules industriels	0,3%	0,3%	0,8%	0,6%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	0,5%	0,5%	0,8%	0,7%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,4%	1,4%	1,2%	1,1%
Commerce et réparation de motos	0,4%	0,4%	0,9%	0,4%
Commerce et réparation de cycles	0,3%	0,9%	0,0%	0,3%
Contrôle technique automobile	0,8%	1,2%	1,0%	0,9%
Écoles de conduite	0,1%	0,3%	0,3%	0,3%
Location courte durée	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%
Location longue durée	1,7%	0,6%	0,2%	0,3%
Démolisseurs-recycleurs	1,3%	0,2%	0,7%	0,5%
Parcs de stationnement	0,8%	0,4%	1,5%	1,2%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total	0,4%	0,7%	0,9%	0,7%

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

Source : IRPAUTO - 2016 - Nombre d'Observations : 1 864 travailleurs handicapés

	Invalidité reconnue par la Sécurité Sociale	
	Accident du travail	Maladie
Chefs d'entreprises salariés	0,0%	1,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,0%	4,2%
Professions intermédiaires	5,4%	9,8%
Employés	13,5%	19,9%
Ouvriers	51,4%	40,2%
Non renseignés	29,7%	24,0%
Total	100,0%	100,0%

En 2016, 51,4 % des travailleurs handicapés de la branche, dont le handicap est lié à un accident du travail, sont des ouvriers. Dans le cas d'une maladie, les ouvriers représentent 40,2% des travailleurs handicapés de la branche.

Annexes

1. Glossaire des concepts
2. Note technique

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	<p>Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts.</p> <p>L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts.</p> <p>À partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.</p>
Méthodologie	<p>Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place.</p> <p>Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none">- une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ;- la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ;- la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

Principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues. Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360. La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80 % de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : ETP = $\min(\text{NBHEUR}/\text{référence}, 1)$.

1.2 - Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements / SIRENE issu de l'INSEE

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise.

Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le statut d'autoentrepreneur est devenu microentrepreneur.

Au sein de la branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

1.3 - Données ACOSS

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

1.4 - Autres concepts

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propres aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

2. Note technique

Les particularités des activités de la branche des services de l'automobile ayant un code NAF partagé

1 - NAF 52.21Z. Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 85.59B. Les centres de formation à la conduite

En 2015, l'Observatoire de l'ANFA a récupéré auprès du ministère de l'Intérieur la liste exhaustive des Centres de Formation à la Conduite (CFM) issue de la base RAFAEL.

Cette liste comptait 207 établissements en 2015 agréés par le ministère pour dispenser la formation de moniteur d'auto-école, dont 203 en France métropolitaine.

Répartition des centres de formation à la conduite agréés selon le code NAF :

Source : INSEE-SIRENE

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
8553Z	Enseignement de la conduite	131
8559A	Formation continue d'adultes	20
8559B	Autres enseignements	14
Autres codes NAF		38
Total		203

Les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

3 - NAF 45.32Z et 46.77Z. Les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.

- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

En 2017, l'ANTS liste 1 578 établissements agréés par l'Etat au titre de la réglementation VHU.

1 385 de ces centres ont un SIREN connu, distinct, diffusable dans les bases de données INSEE SIRENE en 2016 et sont en France Métropolitaine. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF :

Source : INSEE

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	316
3831Z	Démantèlement d'épaves	160
4511Z	<i>Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers</i>	245
4520A	<i>Entretien et réparation de véhicules automobiles légers</i>	146
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	201
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	195
Autres codes NAF		122
Total		1 385

4 - NAF 8129B. Les stations de lavage

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel).

Dans ces circonstances, l'OBSA a pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2017. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

Organisations patronales

- CNPA : Conseil National des Professions de l'Automobile
- ASAV : Alliance des Services Aux Véhicules
- FNA : Fédération Nationale Automobile

Organisations salariales

- Fédération de la Métallurgie CFE-CGC
(Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires
(Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie -
Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie -
Confédération Générale des Travailleurs)